

Rapport  
de la commission sociale et culturelle  
au  
CONSEIL GENERAL  
concernant  
les comptes 2021  
de la ville de Sion

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen des comptes 2021 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz (Chef du service des finances) et du Président de la Municipalité M. Philippe Varone le 25 mai 2022 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2021, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian  
Vice-président : Reist Martin  
Rapporteur : Moren Jean-Philippe  
Membres : Bernhard Michaël  
Bianchi Kilian  
Dähler Patrick  
Gapany Lionel  
Gianadda Isabelle  
Juillerat Olivier  
Mukuna Gabriel  
Pfister-Mayoraz Brigitte  
Suppléants : Duroux Christophe  
Antonioli Florence

## 1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes 2021 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2021 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## **Dicastère 0**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Administration générale.</b>		<b>Système comptable</b>	<b>54</b>

### **Question 1**

La CSC a constaté que le changement de système comptable a permis une réévaluation des actifs qui a permis de lisser les résultats. Est-ce que cela signifie que sans ce changement le résultat de l'exercice aurait été déficitaire ?

### **Réponse**

Le changement de système comptable (MCH1 => MCH2) a impacté le bilan et non le compte de résultats. Le résultat d'exercice 2021 aurait été tout aussi excellent avec l'ancien plan comptable.

A relever que, sans le passage au MCH2, les amortissements comptables auraient été quelque peu différent (modification des taux d'amortissement et fin des amortissements complémentaires avec le MCH2) et la réserve de politique budgétaire pas constituée (nouveau du MCH2).

### **Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Comptabilité générale</b>	<b>150.3894</b>	<b>Attribution à la réserve de politique budgétaire</b>	<b>60</b>

### **Question 2**

Quelles sont les règles d'utilisation du fond de réserve de politique budgétaire créé lors du passage au système MCH2 ?

### **Réponse**

Une réserve de politique budgétaire est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage. Une fois constituée, elle peut être utilisée pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

L'article 85 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) traite en ces termes de la réserve de politique budgétaire :

*« Le Conseil communal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants aux réserves de politique budgétaire. Ces montants seront comptabilisés en tant que charges et revenus extraordinaires dans le compte de résultats. ».*

La réserve de politique budgétaire offre une grande marge de manœuvre d'utilisation.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	<b>Statistiques</b>	8	<b>Dotation et variation du personnel par dicastère Urbanisme et mobilité</b>	46

**Question 3**

A la page 46, concernant les EPT, sous urbanisme et mobilité, pourquoi y a-t-il un écart de 9 EPT entre le budget et les comptes 2021 ?

**Réponse**

Cette différence est due à la reprise tardive de l'activité de l'aéroport en raison des 2ème et 3ème vagues du COVID.

Le budget 2021 a été élaboré en mai / juin 2020, alors que tout le monde pensait en avoir fini avec ce virus, ce qui ne fut pas le cas en réalité.

L'aéroport a pu gérer cette « non-reprise » grâce à des départs naturels, à des transferts de collaborateurs aux travaux publics et en engageant moins de personnel auxiliaire rémunéré à l'heure.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

**Dicastère 1 : Administration générale & Finances**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>				

**Question 1**

**Réponse**

**Dicastère 2 : Economie & Tourisme**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>				

**Question 1**

**Réponse**

**Dicastère 3 : Education & Culture**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>320.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>93</b>

**Question 1**

En rapport avec l'amendement accepté en décembre 2020 par le Conseil Général, qui n'a pas pu être mis en œuvre par le Conseil Municipal, et qui concernait les aides artistiques, peut-on savoir combien de familles n'ont pu bénéficier d'une subvention pour les aides artistiques par suite de l'entrée en vigueur du nouveau système ?

**Réponse**

La subvention est versée lorsque les critères définis par le conseil municipal sont remplis à savoir des revenus imposables nets inférieurs à Fr. 55'000.- et une fortune imposable inférieure à Fr. 500'000.-. 57 demandes (familles) sont parvenues au service, 22 d'entre elles dépassaient les montants seuils et n'ont pas obtenu la subvention. Depuis que le Canton du Valais a mis en place en 2018 une nouvelle politique en lien avec les écoles de musique, les communes valaisannes sont invitées à participer au coût des unités de cours de chaque élève résidant sur leur territoire. La mise en œuvre partielle de ce dispositif par la Ville de Sion a entraîné une clarification des mesures de soutien. La Ville compte une mesure universelle (le chèque culture et sport via le service des finances), une mesure légale (en lien avec les unités de cours des écoles de musique via la section culture) et une mesure sociale (l'aide aux études artistiques via la section culture). En comparaison romande, la Ville de Sion est donc très bien pourvue en dispositif de soutien. Les dispositifs se cumulent : les deux premiers dispositifs sont obtenus automatiquement, le troisième répond à un critère de nécessité financière.

**Remarque de la commission**

Les membres sont satisfaits des 4 mesures de soutien qui existent pour les familles, nous regrettons cependant que l'amendement n'ait pas pu être appliqué. Nous espérons qu'à l'avenir, le bureau du CG discutera de l'applicabilité des amendements avec le Conseil Municipal avant de les soumettre au vote du CG.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>investissements</b>	<b>320.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>218</b>

### Question 2

Où en est la mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires ?

### Réponse

Dans le cadre des travaux d'entretien et d'investissement des bâtiments publics appartenant à la Ville de Sion, les services concernés intègrent de manière systématique et selon les mesures constructives possibles la mise aux normes sismiques des bâtiments en particulier les écoles.

Cette démarche s'applique également pour d'autres actions en coordination avec les travaux engagés, comme la mise en conformité feu ou l'accès aux personnes à mobilités réduites.

A noter que la plupart des bâtiments ont été construits avant les normes sismiques en vigueur exigées par le canton depuis le 1 janvier 2018. Pour les bâtiments scolaires, ces mesures peuvent être engagées uniquement en période de vacances estivales en raison de l'ampleur et en particulier au niveau du bruit occasionné par ces travaux.

A ce jour, tous les bâtiments scolaires ont été diagnostiqués, nous poursuivons ces réfections selon planifications financières. Pour exemples selon dernières années budgétaires, le centre scolaire de Gravelone et le centre scolaire du Sacré-Cœur occupés respectivement par les UAPE la Récré et le Mikado. Cet été 2022, la réfection complète de la salle de gym I du centre scolaire du Sacré-Cœur, qui comprennent également la mise en conformité sismique de ce bâtiment.

### Remarque de la commission

Pas de remarque particulière.

## Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>400.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>104</b>

*Question 1*

En relation avec l'amendement décidé par le Conseil Général en décembre 2020 pour un montant de Fr.174'000.— pourquoi il n'a été versé que FR. 155'340.- ?

*Réponse*

En décembre 2020, le Conseil général a retenu un amendement visant à apporter un soutien financier spécifique aux associations en charge d'un public dit de bas seuil. Le législatif sédunois a considéré que, de cette manière, la subvention extraordinaire s'adresserait aux plus précarisés et impactés par le contexte socio-sanitaire.

Forts de cette décision, le conseiller municipal et le chef de service en charge des affaires sociales ont rencontré, durant l'année 2021, les associations susceptibles de répondre aux critères susmentionnés. Au terme de ces rencontres et autres contacts, les représentants du service ont pu se forger une opinion sur l'adéquation des projets, les garanties offertes par leur porteur et le bénéfice direct apporté à la population sédunoise concernée.

Comme en témoigne le tableau récapitulatif figurant en page 113 de la brochure des comptes, il importait que la prestation soit ciblée et réponde aux attentes du Conseil Général.

Les participations financières ont également été définies selon les besoins et attentes exprimées par les partenaires du réseau.

La conjugaison des cibles définies par le Conseil Général avec les attentes exprimées par les bénéficiaires ont permis d'utiliser le 90% de la somme dévolue.

*Remarque de la commission*

La CSC est satisfaite de la réponse et que la répartition des aides sont faites en fonction des besoins identifiés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>401.4631</b>	<b>Subventions acquises du canton</b>	<b>106</b>

#### **Question 2**

La CSC aurait besoin d'une explication comptable car les membres n'ont pas compris ce que représente ce montant de subventions acquises du canton mentionnés pour un montant de Fr. 948,576.25.

Il n'a pas été possible de retrouver ce montant dans la brochure des comptes 2020. Il s'agit certainement d'un changement dû au nouveau système comptable MCH2 et les membres aimeraient savoir où retrouver dans les comptes les montants versés par le Canton.

#### **Réponse**

Ce montant correspond aux remboursements des mesures d'insertions mises en œuvre en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour rappel, les différents organisateurs de stages et autres contrats d'insertion (OSEO, IPT, etc) facturent les coûts relatifs aux mesures à la Ville de Sion, coûts ensuite remboursés par le service cantonal de l'action sociale.

Pour 2020, trois remboursements cantonaux furent réalisés.

- Fr. 206'462.-
- Fr. 395'840.05
- Fr.

346'274.20

Total : Fr.

948'576.25

Cette rubrique émerge effectivement, aux comptes 2020, en raison du MCH2 et de la nouvelle ventilation relative aux coûts du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Anciennement, le montant était intégré à la rubrique 401.436.

Dorénavant, ces montants relatifs aux frais d'organisateur de mesures seront réglés par le centre médico-social régional qui établira en fin d'année un décompte définitif permettant à la ville de consolider la facture finale relative à la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle (rubr. 401.3631 page 114).

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>402.3144</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>107</b>

**Question 3**

Pourquoi autant d'écart entre le budget et les comptes à propos des terrains bâtis et bâtiments ?

**Réponse**

Considérant que les valeurs locatives de l'UAPE Arc-En-Ciel et des crèches-nurseries Pouponnière valaisanne et Crèche des Châteaux figurent en recettes aux Affaires Sociales, les frais relatifs aux entretiens d'immeuble sont mis à charge des Affaires Sociales.

La rubrique prévoyait à son budget un montant de Fr. 40'000.-, soit Fr. 30'000.- pour les crèches et Fr. 10'000.- pour les UAPE. Au final, un montant total de Fr. 16'470.45 fut nécessaire.

S'agissant de la première année, une estimation précautionneuse avait déterminé ces montants.

Pour le budget 2022, il a été ramené à Fr. 35'000.-. Le budget 2023 sera également ajusté dans ce sens.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>93</b>

**Question 4**

Pourquoi le Teatro Comico n'a-t-il pas reçu le montant budgétisé en subvention alors que cela semble être le cas pour les autres théâtres ?

**Réponse**

La subvention a été versée en fonction de l'activité et des frais engagés, comme pour tous les partenaires culturels et d'entente avec chacun d'entre eux.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

**Dicastère 5 : Sécurité publique**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>500.3612</b>	<b>Dédommagements aux communes, ass. Des communes</b>	<b>121</b>

**Question 1**

La CSC a compris que le montant des amendes se trouve dans ce compte, comment pouvons-nous connaître le montant exact des amendes et de

manière plus générale comment pouvons-nous retrouver les informations de la PRVC dans les comptes ?

**Réponse**

La PRVC est une association de communes (association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)) et de ce fait seul la participation communale à l'excédent de charges apparaît dans le budget communal, dans cette rubrique.

Conformément à l'art. 34 al. 1 des statuts de l'association, « le budget et les comptes sont transmis aux Conseils municipaux des communes membres pour information, avant qu'ils soient soumis pour décision à l'assemblée des délégués. Les Conseils municipaux sont tenus d'en informer ultérieurement les Conseils généraux respectifs. »

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>501</b>	<b>Contrôle des habitants</b>	<b>122</b>

**Question 2**

Étant donné que les mesures sanitaires en lien avec le COVID ont été levées, la CSC estime qu'il est nécessaire de revenir à la normale pour le bureau du contrôle des habitants, à savoir un accueil digne dans la salle d'attente prévue à cet effet et sans prise de rendez-vous préalable. La population a droit à un service de proximité de qualité, simple et pratique.

**Réponse**

Depuis le début de la pandémie, il est à souligner que toute l'équipe du contrôle des habitants a effectué son travail sans aucune interruption due à la pandémie, en faisant preuve d'agilité et souplesse, ce qui a débouché sur une

transformation des procédures. Le travail de l'équipe et son sens de l'accueil est digne et mérite une certaine reconnaissance.

Le contrôle des habitants reçoit sur rendez-vous et ce mode de faire présente de nombreux avantages. Pour le citoyen, il n'y a aucune attente, alors qu'au préalable il pouvait y avoir jusqu'à 15 personnes dans la salle d'attente, qui devaient patienter régulièrement entre 10 et 20 minutes pour être reçues.

Avant la pandémie, le contrôle des habitants recevait en moyenne 115 personnes par jour (28'000 par année) ; cette moyenne est désormais de 35 personnes et le délai pour obtenir un rendez-vous est de 1 à 2 jours pour des actions non urgentes, avec régulièrement de la place le jour-même et les échos sont globalement très positifs.

En outre, de nombreuses demandes sont traitées par courrier, ce qui évite à ces mêmes citoyens de devoir se déplacer. Le nouveau guichet virtuel offre quant à lui la possibilité de commander des attestations et de les payer avec la plupart des moyens de paiement existants (cartes de débit, cartes de crédit et même TWINT). Une augmentation des demandes par ce canal a été constatée depuis cette amélioration. Cet outil est également de plus en plus utilisé pour annoncer un changement d'adresse ou un départ, ce qui évite également aux citoyens de se déplacer pour cette simple opération.

La mise en place prochaine d'un système de gestion des rendez-vous permettra au citoyen de choisir encore mieux le moment qui lui convient pour se rendre au guichet du contrôle des habitants.

L'organisation et la répartition du travail s'en est également trouvée nettement améliorée et le suivi des dossiers est encore plus performant qu'auparavant.

Enfin, dans la perspective du changement de logiciel de gestion des habitants, l'actuel étant obsolète et le fournisseur en assurant une maintenance minimale, ce mode de travail permettra de réaliser de manière plus efficiente les travaux préparatoires nécessitant 1 EPT sur une année.

**Remarque de la commission**

La CSC est satisfaite de la réponse, cependant elle attend la mise en place d'un système de réservation par internet mais souhaite toutefois qu'il y ait aussi un système au guichet et sans rendez-vous pour les cas particuliers.

On déplore que le personnel doive descendre chercher les citoyens qui attendent dans la rue.

L'ensemble de la population n'a pas nécessairement accès à internet (personnes âgées ou étrangères) et a besoin d'une rencontre physique avec un collaborateur de la commune.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>506</b>	<b>Ambulances</b>	<b>126</b>

**Question 3**

Pour donner suite aux problèmes en lien avec le personnel du service des ambulances, la CSC aimerait savoir si la situation s'est améliorée.

**Réponse**

La situation aux ambulances est bonne. Un nouveau chef a été nommé il y a environ une année et l'entier de la gouvernance et les horaires de travail ont été revus à satisfaction depuis son arrivée. Le SECO a d'ailleurs délivré le permis pour le travail de nuit sans aucune remarque particulière.

Lors de chaque mise au concours il y a aujourd'hui plus de postulations que de postes vacants, ce qui nous a permis de compléter les effectifs rapidement. De plus, il est à noter l'arrivée régulière de candidatures spontanées, ce qui est un signe de bonne santé de l'entreprise.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

## **Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>601.3144</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>137</b>

### **Question 1**

Pour quelle raison le bâtiment récent de la voirie doit-il subir des travaux importants actuellement ?

### **Réponse**

En principe, il faudrait investir chaque année 3% du coût de construction dans l'entretien des bâtiments et des installations. Des travaux sur les installations de chauffage et de refroidissement ont été entrepris cette année.

### **Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>602.3660</b>	<b>Amortissements subventions d'investissement</b>	<b>138</b>

### **Question 2**

Quelle part représente la contribution de la ville à Rhône 3 ? Quelle est la clé de répartition entre les différents partenaires ?

### **Réponse**

Les communes sont assujetties à participation aux frais de la 3ème correction du Rhône selon la LFin R3. Pour la Ville de Sion, le montant de la première étape est estimé à Fr. 1,3 millions.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>603.3500</b>	<b>Attributions financements spéciaux, capitaux de tiers</b>	<b>140</b>

**Question 3**

Lors d'une ancienne présentation relative au budget on nous a dit qu'il n'y aurait plus de subvention pour l'association Grand Cru ville de Sion, or nous constatons que l'association reçoit toujours un montant via un fond de financement spécial. La CSC souhaite connaître la raison de cette attribution.

**Réponse**

La Ville de Sion, en 2021, n'a attribué aucune subvention ou participation à l'Association Grand Cru Ville de Sion. L'engagement de la Ville, qui était de verser une subvention annuelle de Fr. 25'000.- sur 5 ans, est arrivé à son terme en 2021.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissements</b>	<b>600.5010</b>	<b>Routes / voies de communication</b>	<b>236</b>

**Question 4**

Peut-on avoir le détail des travaux réalisés dans le cadre d'agglo Sion et aggro Valais central, ainsi que des pistes cyclables et parcs vélos non subventionnés par l'agglo ?

**Réponse**

Pour l'AggloSion, le début des travaux de la route de Bramois a dû être coordonné avec le canton, maître d'ouvrage du giratoire de Champsec. Les travaux prévus en 2021 ont été reportés en 2022.  
 Pour l'Agglo Valais central, il était prévu de réaliser des nouveaux arrêts de bus pour la ligne 12. Les dossiers de mise à l'enquête des abribus sont en cours d'élaboration.

La rubrique comprend les investissements liés aux pistes cyclables et aux parcs à vélos. En 2021, environ CHF 300'000.- ont été alloués à l'aménagement de pistes cyclables à la rue de la Dixence et à la rue Oscar-Bider. Le solde a été utilisé pour la fourniture de vélostations et de parcs à vélos.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

**Dicastère 7 : Bâtiments et constructions**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.3160</b>	<b>Loyers et fermages des biens-fonds</b>	<b>162</b>

**Question 1**

Est-ce que l'Usine de Chandoline est utilisée régulièrement ?

Et la maison des associations qui se trouve dans le même bâtiment ? Ne serait-il pas plus cohérent de mettre à disposition un tel lieu à proximité du centre-ville ?

De plus, il semble assez difficile de trouver des informations sur ce lieu et la manière de l'utiliser.

#### **Réponse**

Durant la pandémie, le bâtiment a été loué de manière tarifée à quatre reprises (2x en 2020 et 2x en 2021). Il a également accueilli quelques projets artistiques (tournage de clips, enregistrement de spectacles de danse, etc.) pour laquelle la Ville a octroyé la gratuité.

Au sortir de la pandémie, l'ancienne usine est occupée en continu depuis la mi-juillet. Il accueillera notamment la manifestation « Ouverture-Opéra » en août et septembre ainsi que l'exposition « Buzzi » en octobre prochain. Néanmoins, de nombreuses demandes spontanées d'information et de visite sont formulées au sujet de ce lieu.

**Et la maison des associations qui se trouve dans le même bâtiment ? Ne serait-il pas plus cohérent de mettre à disposition un tel lieu à proximité du centre-ville ?**

La Ville de Sion n'a pas de locaux en suffisance à offrir dans le centre-ville ; il faut considérer l'offre de l'Usine de Chandoline comme une opportunité avec des locaux indépendants, attrayants et aisément accessibles malgré son éloignement du centre-ville.

**De plus, il semble assez difficile de trouver des informations sur ce lieu et la manière de l'utiliser.**

La Ville de Sion est en cours de développement d'un projet de communication en partenariat avec FVS Events (FVS Group). Actuellement, les informations relatives à l'Usine de Chandoline sont disponibles comme suit :

° Site internet [www.usinedechandoline.ch](http://www.usinedechandoline.ch)

° Plaque de présentation reprenant les informations présentées sur le site internet

Les tarifs de location ont récemment été adaptés et approuvés en mars par le Conseil municipal. Ils sont pour l'heure communiqués par email et sur

demande. Ils seront néanmoins, dans les prochaines semaines, intégrés à la plaquette de présentation.

Une campagne de promotion de l'Usine de Chandoline avait été imaginée pour 2020, puis mis en stand by par la pandémie. Elle reprendra néanmoins entre cet été et cet automne pour la saison 2023

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

**Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnements</b>	<b>852.3144</b>	<b>Primes d'assurances de choses</b>	<b>171</b>

**Question 1**

On constate une augmentation des dépenses liée à la vétusté des serres communales. Où en est la construction des nouvelles serres communales sur le site de l'UTO?

**Réponse**

Le projet est en plein développement, il sera présenté avec son crédit d'engagement au Conseil général cet été pour un vote au plénum à l'automne, objectif d'une réalisation en 2023 et 2024.

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnements</b>	<b>856.3634</b>	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>	<b>174</b>

### Question 2

Peut-on chiffrer le manque à gagner lié à la gratuité des parkings le vendredi soir et le samedi pour l'année 2021 ? Et le manque à gagner concernant la gratuité des bus ?

Peut-on mesurer l'impact de cette gratuité sur les utilisateurs des transports publics ?

### Réponse

Le montant estimé s'élève à Fr. 250'000.- pour la gratuité du vendredi 17h00 au samedi 24h00.

Le manque à gagner pour la gratuité des transports publics est à mettre en relation avec le forfait de 65'000.- TTC par an validé avec Carpostal.

Les effets de la gratuité lors des 3 derniers mois de l'année 2019 ont été quantifiés par l'exploitant dans le tableau ci-dessous :

	2019	2018	Différence	Augmentation %
Vendredi dès 17h	988	863	125	14.5%
Samedi	1844	1303	541	41.5%
Total	2832	2166	666	30.8%

Globalement, l'effet de la mesure a augmenté de 30% l'utilisation des transports publics en 2019.

Pour 2020 et 2021, l'effet de la gratuité des transports publics vendredis soir et samedis toute la journée a été marquée par la baisse de fréquentation générale des transports publics suite à la situation sanitaire. Toutefois, on remarque une augmentation substantielle de la fréquentation en 2021 par rapport à 2020 : 37% de plus pour le vendredi soir et 54% de plus pour le samedi, en comparaison à l'augmentation moyenne de 7% de la fréquentation générale pour 2021. Cette forte augmentation est extrêmement réjouissante et prouve une meilleure connaissance de cette offre par la population.

### Evolution BS vendredi dès 17h et samedi

#### Somme de Montée

Tagestyp	N°Ligne	2020	2021	Diff. Nombre	
				21 vs 20	Diff. %
Ve	12.301	218	537	319	146.33%
	12.302	194	85	-109	-56.19%
	12.303	13	14	1	7.69%
	12.304	68	362	294	432.35%
	12.305	234		-234	-100.00%
<b>Ve</b>		<b>727</b>	<b>998</b>	<b>271</b>	<b>37.28%</b>
Sa	12.301	509	1262	753	147.94%
	12.302	341	250	-91	-26.69%
	12.303	15	34	19	126.67%
	12.304	185	905	720	389.19%
	12.305	546		-546	-100.00%
<b>Total Sa</b>		<b>1596</b>	<b>2451</b>	<b>855</b>	<b>53.57%</b>

#### Remarque de la commission

Nous constatons que la gratuité des bus a un effet positif sur leur utilisation et nous nous réjouissons que la population ait une meilleure connaissance des utilisateurs.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>8</b>	<b>Fonctionnements</b>	<b>856.3634</b>	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>	<b>174</b>

#### Question 3

Des mesures de compensation lors de la suppression du bus d'Uvrier ont été proposées aux habitants du quartier (abonnement demi-tarif CFF à moitié prix pour les seniors, abonnement CFF jusqu'à Sion à demi-prix, etc.). Est-ce que

cette initiative a rencontré du succès ? Combien d'abonnements cela représente-t-il ? Est-ce que ces mesures sont reconduites en 2022 ?

**Réponse**

Oui cette initiative a rencontré un écho auprès de la population avec les demandes suivantes :

- 25 abonnements demi-tarifs CFF seniors.
- 48 abonnements modulables ou abonnements de parcours CFF.

A noter que sur les 48 abonnements modulables, seuls 7 ont été demandés par des usagers qui n'étaient ni apprentis ni collégiens. Peu de pendulaires ont donc sollicité cette offre, ceci étant cohérent avec les analyses faites antérieurement dans la ligne désormais supprimée (utilisation quasiment exclusivement scolaire).

**Remarque de la commission**

Nous sommes ravis que la prestation offerte par la commune réponde à un véritable besoin de la jeunesse.

Cependant nous attendons impatiemment la mise en place d'une zone tarifaire unique qui simplifiera l'utilisation pour tous les habitants.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissements</b>	<b>854.5010</b>	<b>Routes / voies de communication, éclairage public</b>	<b>253</b>

**Question 4**

Où en est la modernisation du réseau de l'éclairage public ?

**Réponse**

La modernisation des installations se poursuit. En 2021, les prestations suivantes ont été effectuées :

- Modernisation éclairage sous-voie Gare/T9
- Modernisation éclairage rue de la Dixence (secteur Pont du Rhône-T9)
- Modernisation éclairage rue de Loèche (secteur est)
- Modernisation éclairage av. de Tourbillon sur toute la longueur
- Modernisation éclairage rue de Vissigen sur toute la longueur
- Modernisation éclairage rue de l'Industrie dans le cadre du réaménagement urbain à la hauteur de la HES-SO

• Modernisation éclairage sur la route cantonale d'une partie de la traversée de Salins (achat de matériel – travaux en 2022).

**Remarque de la commission**

Pas de remarque particulière.

**Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>				

**Question 1**

### 3. Conclusion de la commission et vote final

La commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2021 de la ville et est satisfaite du résultat comptable malgré le déficit annoncé.

Toutefois elle constate que le résultat positif vient essentiellement de la vente d'un terrain, chose qui n'est pas envisageable à l'avenir, afin de préserver le patrimoine. Elle prend acte également du profit grâce au portefeuille énergétique et de divers revenus d'impôts à la hausse.

Nous saluons également le nouveau système comptable (MCH2), même s'il nous donne du fil à retordre pour nous y retrouver dans les écritures comptables.

La réserve financière créée est également de bon augure pour les années prochaines.

Mais que dire de plus sinon que nous attendons avec impatience le prochain budget, afin d'observer l'évolution des dépenses concernant notre dicastère soit la culture et le social.

Pour le social, nous sommes bien sûr tributaires de l'économie et vu l'augmentation des coûts de la consommation et des charges des différentes énergies, la commission sociale et culturelle se fait du souci.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 2021 de la Municipalité de Sion.

#### Le président :

Christian Mirailès



Sion, le 31 mai 2021

#### Le rapporteur :

Jean-Philippe Moren



## Liste des présences - Comptes 2021

### Membres permanents

02.05.22 04.05.22 05.05.22 25.05.22 30.05.22

Miraillès Christian - Président	x	x	x	x	x
Reist Martin - Vice-Président				x	x
Moren Jean-Philippe - Rapporteur	x	x	x	x	x
Bernhard Michaël	x		x	x	
Bianchi Kilian	x	x	x		x
Dähler Patrick	x	x	x	x	x
Gapany Lionel	x	x	x	x	x
Gianadda Isabelle	x			x	
Juillerat Olivier	x	x	x	x	x
Mukuna Gabriel	x	x	x		x
Pfister-Mayoraz Brigitte	x	x	x	x	x

### Membres suppléants

Duroux Christophe	x	x	x		x
Antonlioli Florence					x

<b>Total</b>	11	9	10	9	11
--------------	----	---	----	---	----